

# AVIS D'IMPÔT 2017

## TAXES FONCIÈRES

votées et perçues par la commune, le département et divers organismes

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES  
SIP TARBES  
1 BD MARECHAL JUIN  
65023 TARBES CEDEX 9

eco' pli 63 AUVERGNE PIC 20.09.17 C10202



4480010801 0001

M LAABOUDI MOUSSA  
3 RUE ERIK SATIE  
65000 TARBES

4480010801 0001

### Vos références

Numéro fiscal : 04 33 528 231 430 C  
Référence de l'avis : 17 65 4162156 28

Numéro de propriétaire : 440 L06338K

Débiteur(s) légal(aux) :  
PROP/INDIVIS 4101 MBRHK6  
M LAABOUDI MOUSSA

PROP/INDIVIS MBRHK5  
MME LAABOUDI ZOUBIDA

Numéro de rôle : 221  
Date d'établissement : 11/08/2017  
Date de mise en recouvrement : 31/08/2017

### Votre situation

#### MONTANT À PAYER

Au plus tard le 16/10/2017

2 193,00 €

Le montant de l'impôt prend en compte la révision des valeurs locatives des locaux professionnels (voir notice partie « Révision des valeurs locatives des locaux professionnels »).

Pour payer par smartphone ou tablette, flashez ce code avec l'application « Impots.gouv »



Voir explications à la rubrique « Comment payer vos taxes foncières ? »

La somme que vous devez payer est supérieure à 2 000 €.

**La loi rend obligatoire le paiement de cette somme par un des moyens suivants, à votre choix :**

- par smartphone ou tablette (voir ci-contre) ;
- sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) : payez en ligne ou adhérez au prélèvement à l'échéance en vous connectant à votre espace particulier, puis laissez-vous guider ;
- par téléphone, courrier ou courriel pour adhérer au prélèvement à l'échéance (aux coordonnées indiquées dans le cadre « Vos démarches »).

**Attention : votre adhésion au prélèvement à l'échéance doit impérativement être effectuée avant le 01/10/2017.**

Pour 2018, vous pourrez adhérer au prélèvement mensuel.